

### LA FORÊT

Notre région est l'une des plus boisées de France; 40% de son territoire est couvert de forêts, patrimoine précieux mais fragile. Partie intégrante de notre identité régionale, les massifs forestiers répartis sur les six départements présentent une remarquable diversité d'essences et de paysages qui contribuent à l'économie de la Région Provence-Alpes-Cote d'Azur (PACA). Le tiers de ces espaces forestiers est constitué de forêts publiques domaniales et communales gérées par l'Office National des Forêts.

#### **L'office National des Forêts a établi une charte du promeneur en forêt :**

*il sait que le feu est l'ennemi de la forêt  
il n'abandonne pas ses détritiques en forêt  
il modère ses cueillettes et sait que les fleurs arrachées ne repoussent pas  
il respecte les routes forestières et les chemins balisés  
il fait attention à son chien  
les animaux sauvages sont chez eux, le promeneur les laisse en paix  
il demande une autorisation pour le ramassage du bois mort  
il sait que l'exploitation forestière est nécessaire à la bonne gestion de la forêt  
il pratique le VTT en respectant les autres promeneurs et la nature  
il sait que les jeunes pousses sont fragiles, il se garde de troubler leur croissance.*